

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
41e séance  
tenue le  
lundi 15 novembre 1999  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 41e SÉANCE

Président : M. NICULESCU (Roumanie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

- c) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/54/SR.41  
15 mars 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Olhaye (Djibouti), M. Niculescu (Roumanie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

c) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/54/15, première à cinquième parties, A/54/94-S/1999/518, A/54304, A/54/392 et A/54/486)

1. M. STEVCEVSKI (Ex-République yougoslave de Macédoine) déclare que bien qu'il soit encourageant que depuis 1998 et le premier semestre de 1999, on n'ait pas observé de revirement majeur des politiques commerciales, de nombreuses questions demeurent en suspens. Parmi ces questions figurent la recrudescence du recours au protectionnisme à la suite de la crise financière récente; la nécessité de poursuivre la libéralisation des échanges; la réduction et le retrait des droits élevés et autres obstacles au commerce; les déséquilibres commerciaux; et la nécessité d'adopter une approche plus équilibrée en vue de gérer l'impact négatif de la mondialisation et de la libéralisation des échanges

2. L'universalité du système commercial multilatéral devrait être un objectif fondamental des négociations commerciales qui doivent avoir lieu lors de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Seattle ce mois-ci. La qualité de l'intégration des pays à l'économie mondiale est plus importante que l'ampleur ou la rapidité de cette intégration. C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) doit tenir compte des différents aspects de l'intégration et du développement économique régional, qui revêtent une importance particulière pour les pays de l'Europe du Sud-Est désirant s'intégrer pleinement au marché commun de l'Union européenne. Elle devrait également accorder une plus grande attention au relèvement et au développement de régions sortant de conflits telles que Kosovo et le Timor oriental.

3. Il est important que la CNUCED, à sa dixième session, offre une perspective intégrée du développement mondial futur et apporte une contribution significative aux travaux préparatoires de l'Assemblée du millénaire à laquelle elle doit s'assurer que tous les Etats sont représentés au plus niveau possible.

4. Pays sans littoral et à économie en transition, l'Ex-République yougoslave de Macédoine a besoin d'une assistance économique internationale, particulièrement dans les domaines des transports et de la technologie. M. Stevcevski se félicite donc des efforts déployés par la CNUCED pour lui fournir un appui dans ces domaines.

5. Mme LEONCE (Sainte-Lucie) dit que la moitié du total des exportations et plus d'un tiers des emplois de son pays reposent sur la commercialisation d'un seul produit. L'accès aux marchés pour les exportations de ce produit s'est dégradé et Sainte-Lucie devra bientôt faire face aux effets désastreux d'une concurrence ouverte avec ses partenaires commerciaux plus avancés. Alors qu'un pays industrialisé a bénéficié de plus d'une décennie pour libéraliser une industrie auxiliaire à son économie déjà diversifiée, Sainte-Lucie ne dispose que de cinq ans pour restructurer et diversifier l'ensemble de son économie.

/...

6. Le Gouvernement de Sainte-Lucie a souvent demandé la mise en oeuvre de pratiques commerciales équitables, la libéralisation des marchés en développement et développés et une différenciation entre les partenaires commerciaux sur la base des niveaux de développement, de vulnérabilité et des contraintes inhérentes. Un tel traitement devrait être une obligation contractuelle aux termes des accords de l'OMC. Le même principe devrait s'appliquer à l'assistance technique fournie pour appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour renforcer leurs capacités et accroître leur compétitivité afin d'assumer les obligations qu'ils ont contractées aux termes de ces accords.

7. De toute évidence, la libéralisation ne garantit pas la croissance, de la même manière que la croissance n'assure pas obligatoirement un meilleur niveau de vie des populations. La richesse est concentrée dans les mains de quelques individus et sociétés transnationales dont la puissance économique croissante et l'influence politique aident à orienter les règlements et les normes régissant les échanges. La délégation de Sainte-Lucie demande donc instamment l'élaboration d'un code de conduite à l'intention de ces sociétés.

8. Quelques pays ont largement bénéficié des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, mais la majorité des pays n'en ont tiré que peu d'avantages, voire aucun et leurs résultats devraient être évalués avant de s'engager dans la négociation d'autres accords. Le système commercial et en particulier l'OMC devraient être révisés de manière à corriger les déséquilibres systémiques qui ont un impact négatif sur les perspectives commerciales des pays en développement. L'OMC devrait tenir compte de l'impact négatif qu'ont ses décisions sur ces pays, particulièrement sur les groupes vulnérables tels que les petits Etats insulaires en développement. La délégation de Sainte-Lucie est favorable à une affiliation universelle à l'OMC et à l'adoption de procédures d'admission accélérées en faveur des pays en développement.

9. La question du commerce est trop importante pour être traitée de manière superficielle ou non cohérente. C'est la raison pour laquelle l'OMC devrait participer activement, sur une base égale avec les institutions de Bretton Woods, à la conférence de haut niveau sur le financement du développement et la CNUCED devrait contribuer de façon substantielle aux efforts visant à assurer la participation efficace des pays en développement à cette conférence. En outre, la Commission et l'Organisation dans son ensemble devraient réaffirmer leur crédibilité en accordant, dans leurs débats, la priorité au commerce.

10. Mme FAHMY (Egypte) dit que la CNUCED est le seul organisme chargé par l'Assemblée générale de traiter de questions telles que le commerce, les finances, le financement, les investissements, la technologie et l'environnement dans la mesure où elles ont un impact sur le régime commercial international. Il est inapproprié de confondre le rôle de la CNUCED avec celui de l'OMC en revendiquant un statut relié au commerce dans le cas de questions qui ne relèvent pas du mandat de cette dernière afin de restreindre les échanges internationaux et d'accroître les possibilités de croissance d'un groupe de pays aux dépens des autres.

11. Mme Fahmy pense, comme le Secrétaire général, que le phénomène des fusions d'entreprises touche le monde entier (A/54/304, par. 34). Par exemple, des efforts sont déployés pour combiner les trois conventions relatives à

/...

l'environnement, pour restreindre le libre-échange sur la base de considérations sociales ou environnementales et pour établir une relation injustifiée entre l'OMC et les institutions de Bretton Woods sous prétexte de réaliser la coordination de la politique économique au niveau international.

12. Bien que le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/54/304) soulève d'importantes questions, il ne présente pas une évaluation exacte de l'impact du commerce international sur les pays en développement. Par exemple, bien qu'il déclare, à juste titre, que des 225 procédures antidumping ouvertes en 1998, 143 visaient des pays en développement et pays en transition (par. 10), il semble également suggérer que seuls quelques pays en développement insistent sur la pleine application des accords sur l'agriculture et les textiles. La Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine a déclaré que tous les pays en développement réclamaient leur application.

13. Nombre des propositions contenues dans le rapport contredisent les positions clairement exprimées par de nombreux Etats Membres et la situation actuelle du régime commercial international. En particulier, il faudrait accorder un traitement spécial et différencié, non à tous les pays en développement, tel qu'il est proposé au paragraphe 35 du rapport, mais seulement à ceux qui peuvent prouver qu'ils en ont besoin. Les dispositions relatives à un tel traitement, y compris l'assistance technique visant à aider les pays en développement à mettre en oeuvre les accords de l'OMC et une "période de grâce" pour leur permettre d'adapter leur législation au nouveau régime commercial, figurent dans tous les accords de l'OMC.

14. De plus, l'approche fondée sur le partenariat (par. 48), proposée comme remède aux mesures protectionnistes employées par les pays développés dans les domaines du travail et de l'environnement, n'est pas réaliste; une protection réelle de l'environnement nécessiterait que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et de transfert de technologies.

15. La déclaration figurant dans le rapport selon laquelle le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC a un rôle important à jouer dans le débat relatif au commerce et à l'environnement (par. 49) est inopportune car l'OMC n'est pas, à proprement parler, un organisme des Nations Unies. En outre, la discussion sur les questions environnementales figurant dans le rapport fait preuve de confusion entre les mandats de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission du développement durable. Le PNUE et la Commission n'ont pas juridiction en ce qui concerne les questions liées au commerce, excepté dans le cas de résolutions de l'Assemblée générale qui cherchent à établir un lien entre le commerce et l'environnement, ce qui ne repose sur aucun fondement juridique.

16. Le Gouvernement égyptien, comme ceux de la plupart des pays en développement, considère que tous les accords découlant du Cycle d'Uruguay doivent être pleinement appliqués avant d'entreprendre de nouvelles négociations. La prochaine Conférence ministérielle de l'OMC devrait adopter une résolution demandant la mise en oeuvre de la Déclaration de Marrakesh et il faudrait entreprendre un examen de cette mise en oeuvre avant le 1er janvier 2001.

17. L'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture stipule que les négociations doivent débiter le 1er janvier 2000. Ces négociations ont pour but d'évaluer la mise en oeuvre des engagements pris en ce qui concerne les subventions locales aux exportations agricoles; l'impact de ces engagements sur le commerce mondial; un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement; et l'importance qu'il y a à mettre sur pied un système commercial multilatéral juste fondé sur la politique des marchés pour ce qui est des produits agricoles.

18. En conséquence, les consultations sur un quelconque projet de résolution relatif au commerce et au développement devraient être axées sur les éléments convenus dans les résolutions précédentes de l'Assemblée générale et sur le rôle de la CNUCED en tant qu'organe des Nations Unies chargé de traiter des questions touchant le commerce, les investissements et la science et la technique.

19. M. CABACTULAN (Philippines) exprime l'appui de sa délégation aux déclarations faites par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et par le représentant de l'Australie au nom du Groupe Cairns. La délégation philippine est fermement attachée à la réforme du système commercial agricole et à l'élimination de l'appui interne et des subventions à l'exportation qui faussent les échanges. Les futures négociations sur l'agriculture qui doivent se tenir dans le cadre de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC devraient se concentrer sur la création d'un environnement qui permettrait aux pays en développement d'améliorer leur potentiel agricole, selon le principe d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Les pays en développement doivent être capables de satisfaire leurs besoins en matière de développement, particulièrement en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'atténuation de la pauvreté et une participation équitable au commerce international.

20. M. SHIKHALIYEV (Azerbaïdjan) dit que les pays en développement sans littoral tels que l'Azerbaïdjan ont besoin de recevoir un appui actif de la communauté internationale, en particulier des pays voisins de transit, dans des domaines tels que l'infrastructure, le financement et l'échange d'informations. Les problèmes spéciaux auxquels font face ces pays devraient être reflétés dans les décisions adoptées lors de la dixième session de la CNUCED.

21. Le Gouvernement de l'Azerbaïdjan a entrepris de s'intégrer au système mondial des transports en modernisant ses systèmes de transport et de communication. La mise en oeuvre de l'accord multilatéral sur la restauration de la Route de la soie, auquel l'Azerbaïdjan est partie, fournirait aux pays de l'Europe-Caucase-Asie un corridor pour leurs transports qui servirait de base stable pour le développement de leurs ressources naturelles, l'utilisation plus efficace de leur potentiel économique, le commerce mutuel et la coopération économique, de même qu'une plus grande intégration à l'économie mondiale.

22. Le Gouvernement de l'Azerbaïdjan espère également accroître sa coopération avec les Nations Unies et ses institutions spécialisées. Il attache donc une grande importance aux résultats positifs de la quatrième Réunion des experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement.

- b) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES (A/54/471, A/54/512 et Add.1)

23. M. KINNIBURGH (Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement (A/54/471), dit que la crise financière de 1997-1998 a mis en relief l'instabilité inhérente des courants de capitaux internationaux. Dans nombre de pays ayant des systèmes financiers fragiles, la crise s'est traduite par des déclinés rapides de la production et des souffrances humaines généralisées. Ces événements ont conduit à admettre qu'il fallait améliorer la gestion du système financier international et changer la conception que l'on a de la volatilité financière internationale et de ses incidences

24. Depuis la crise, les flux d'informations sur les économies se sont améliorés et diverses normes internationales ont été mises à jour ou élargies afin d'aider à identifier à l'avance les crises et à renforcer la confiance des investisseurs. On a dorénavant une meilleure compréhension de la relation entre la libéralisation des comptes de capital et l'instabilité du secteur financier dans chaque pays. Les nouveaux mécanismes de financement du FMI, les lignes de crédit préventives et les nouveaux accords d'emprunt ont accru la disponibilité de ressources financières internationales pour prévenir les crises et les résoudre. Il est maintenant généralement reconnu que les politiques d'ajustement doivent être conçues selon les circonstances spécifiques de chaque pays.

25. Les troubles financiers récents ont également donné lieu à un dialogue et à une collaboration plus larges au sein de la communauté internationale. Bien qu'il semble moins urgent d'adopter des réformes financières internationales, il reste encore beaucoup à faire pour mieux préparer la communauté internationale à faire face à de telles crises.

26. Par exemple, aucun accord ne s'est encore fait sur une série de problèmes dont il est question dans le rapport du Secrétaire général. Premièrement, la réforme de l'architecture financière internationale n'est pas achevée et le rapport contient des propositions tendant à renforcer l'efficacité du FMI et à encourager l'utilisation des institutions et des ressources régionales. Deuxièmement, les responsables des politiques devraient jouir d'une plus grande autonomie pour gérer leurs paiements extérieurs et les conditions imposées à l'aide internationale ne devraient pas porter atteinte à cette autonomie. Troisièmement, pour résoudre les crises internationales de la dette, il fallait arriver à une répartition plus équitable des charges entre les débiteurs et les créiteurs et entre les secteurs privé et public grâce à une approche plus complète en matière de renégociation du remboursement de la dette dans les situations de crise. Quatrièmement, la ligne entre l'ajustement de la balance des paiements et les stratégies de développement économique et social s'est dégradée au cours des dernières années et doit à nouveau être tracée plus distinctement. Cinquièmement, les économies en développement et en transition ne sont pas représentées adéquatement lors de l'élaboration des politiques économiques internationales ou de la réforme de l'architecture financière

internationale. Une représentation plus large refléterait mieux les divers stades de développement et les circonstances financières et besoins différents.

27. M. KREGEL [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant la note de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/54/512 et Add.1), dit qu'elle fournit, entre autres, une brève analyse des causes de l'instabilité et des crises et offre des solutions et des conclusions politiques.

28. L'expérience récente a montré que tout pays étroitement intégré au système financier mondial est susceptible de connaître une crise. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables, en partie, du fait de leur dépendance sur les capitaux étrangers. Dans un monde idéal, les arrangements mis en place au niveau mondial devraient comprendre les éléments suivants : des améliorations de la publication d'informations et de la transparence, tant dans le secteur public que privé; des règles arrêtées au niveau mondial mais appliquées au niveau national pour contrôler les flux de capitaux en surveillant les prêteurs et emprunteurs internationaux; un prêteur international de dernier recours ayant le pouvoir de créer ses propres liquidités; et des procédures de renégociation de la dette au niveau international.

29. De l'avis du secrétariat de la CNUCED, les pays en développement bénéficieraient d'une approche plus souple. L'autonomie de ces pays en matière de gestion des courants de capitaux ou pour ce qui du choix des régimes régissant les opérations en capital ne devrait pas être entravée par des accords internationaux sur la convertibilité des transactions en capital, les investissements internationaux ou le commerce des services financiers.

30. M. TALBOT (Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que l'instabilité inhérente des marchés financiers internationaux et la vulnérabilité particulière des pays en développement dans l'environnement financier actuel sont bien connues. Alors que les pays développés ont été peu touchés par la crise financière récente, les gains de décennies de progrès économique et social réalisés dans les pays en développement ont disparu du jour au lendemain et des millions de personnes sont retombées dans la pauvreté. Il n'est pas étonnant que la crise financière et les retombées économiques et sociales qui en ont résulté ont donné lieu à un énergique débat concernant la capacité de l'architecture financière internationale existante de faire face ou de prévenir des crises cycliques. Le débat a été également centré sur les incidences de la mondialisation sur la croissance et le développement.

31. Le rapport du Secrétaire général (A/54/471) fait état des lacunes des mesures envisagées dans la résolution 53/172 de l'Assemblée générale pour faire face aux effets de la crise financière et souligne la nécessité de trouver d'autres moyens de résoudre le problème de la volatilité des marchés financiers internationaux. Il faudrait poursuivre les discussions sur les questions institutionnelles afin de promouvoir un système financier international stable et équitable propice à un développement à long terme. Tout en souscrivant aux domaines énoncés dans le rapport comme nécessitant la prise de plus amples mesures, le Groupe des 77 est d'avis que la dimension "développement" devrait être davantage renforcée.

32. M. KAARIAINEN (Finlande), parlant au nom de l'Union Européenne et de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, pays associés, ainsi que de Chypre et de Malte, dit que la communauté internationale doit trouver le moyen d'appuyer les initiatives prises au niveau national par les pays qui souffrent le plus en périodes de troubles financiers. L'Union européenne se félicite de la coopération accrue entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions internationales compétentes dans les efforts qu'ils entreprennent pour renforcer et améliorer les politiques. Les efforts déployés dans le domaine de l'alerte rapide doivent bénéficier d'informations adéquates et actualisées sur la situation macro-économique de différentes parties du monde et il est également essentiel d'élaborer des politiques macro-économiques solides visant à renforcer la capacité institutionnelle et les cadres de réglementation, ainsi que les systèmes bancaires nationaux.

33. L'intégration financière mondiale a aidé à générer de solides courants de capitaux privés vers certains pays en développement, mais a également soulevé d'énormes défis pour les systèmes financiers et bancaires nationaux en ce qui concerne la durabilité de ces courants. Afin d'améliorer la prévisibilité des courants de capitaux privés et maintenir la confiance des investisseurs, il faut prendre des mesures en matière de politique visant à renforcer le secteur financier national et entreprendre une réforme de la réglementation, le cas échéant.

34. Le développement est en premier lieu financé au moyen de sources nationales, notamment les dépenses publiques, l'épargne nationale et les recettes publiques. La mobilisation des ressources intérieures a un rôle crucial à jouer pour atteindre une croissance durable. L'Union européenne s'attache à intensifier la complémentarité de diverses formes de financement du développement et la participation du secteur privé. En outre, il faut s'efforcer d'atteindre l'objectif consistant à affecter 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement, bien que ces ressources doivent être complétées par d'autres et ne pas être la principale source de financement du développement. Dans de nombreux pays en développement, la situation de la dette est encore préoccupante. Cependant, les événements récents survenus au sein de la Banque mondiale et du FMI laissent espérer des améliorations si le financement et la pleine application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés peuvent être assurés.

35. M. ROBERTSON (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation est résolue à participer aux efforts déployés pour résoudre les problèmes causés par la récente crise financière internationale, notamment, que faire pour assurer la stabilité des marchés financiers, comment élaborer des politiques nationales et internationales permettant de faire face aux défis du développement et comment assurer une plus grande cohérence du système financier et du développement international.

36. Si l'on veut relever les défis du développement mondial, il faut mettre sur pied une approche coordonnée à tous les niveaux, particulièrement au niveau international, et la collaboration croissante entre le système des Nations Unies et les institutions financières internationales est donc la bienvenue. La délégation néo-zélandaise attend avec intérêt de participer à la conférence

internationale sur le financement du développement qui doit se tenir en 2001 et à ses travaux préparatoires et pense qu'il est essentiel que les institutions de Bretton Woods y participent dès le début. Les participants doivent s'assurer que la conférence se concentre sur des résultats concrets, orientés vers l'action.

37. M. BOCOUM (Mali) appuie la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les pays en développement sont gravement préoccupés par le déclin de l'aide publique au développement au moment où le fardeau de la dette augmente. Il note avec préoccupation qu'au cours des dernières années, le développement social et économique semble avoir été sapé par une croissance économique négative; on estime que dans 25 ans, la moitié des 8 milliards d'habitants de la planète vivront avec moins de 2 dollars par jour et 1,8 milliard, avec moins d'un dollar par jour. La mondialisation a, en fait, accru la dépendance des pays en développement envers les pays développés et la libéralisation des échanges a conduit à une diminution du revenu que les pays en développement tirent de leurs droits à l'exportation. La fluctuation des prix des produits de base, qui à l'heure actuelle ne représentent plus que 20 % du commerce international, représente un autre obstacle majeur au financement du développement.

38. Le lourd fardeau de la dette des pays en développement amenuise leurs ressources déjà rares. En 1998, la dette africaine se montait à 350 milliards de dollars, soit 300 % des recettes d'exportation de biens et de services du continent et 100 % de son produit intérieur brut. La communauté internationale devrait constamment surveiller les tendances générales de l'économie internationale. La situation des économies africaines a montré qu'un environnement économique international défavorable était un obstacle à un développement et une croissance durables. La situation de la dette africaine est particulièrement préoccupante vu la dégradation des conditions socio-économiques du continent. En fait, dans son rapport le plus récent, la Commission économique pour l'Afrique a indiqué que la dette africaine était irrécouvrable. La situation nécessite l'adoption de mesures urgentes et adéquates.

39. La délégation malienne se félicite donc de l'initiative prise à Cologne par le Groupe des Sept au sujet de la dette, qui annule 90 % de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), soit un montant d'environ 15 milliards de dollars. Elle invite la communauté des crédateurs à suivre l'exemple du Président Clinton des Etats-Unis d'Amérique, qui a décidé d'annuler la totalité de la dette due aux Etats-Unis par les pays qui promettaient de réaffecter les ressources du service de la dette à des programmes sociaux. Grâce à l'initiative en faveur des PPTE, le Mali a pu renforcer son programme d'atténuation de la pauvreté et accélérer la mise en oeuvre de programmes sociaux prioritaires. Cependant, l'Initiative est de portée trop limitée, trop lente pour avoir un impact significatif et assujettie à des conditions trop nombreuses.

40. La délégation malienne appuie les solutions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la situation des pays en développement au regard de la dette (A/54/370), en particulier la réduction de 80 % de toutes les dettes bilatérales publiques pour tous les PPTE; l'annulation totale des dettes publiques bilatérales dans le cas des pays sortant d'un conflit, des pays victimes de catastrophes naturelles graves et des pays dont

/...

les indicateurs du développement social et humain sont très bas; l'application de mesures visant à faire cesser la tendance actuelle à la diminution de l'APD; l'allocation de nouveaux fonds d'aide pour les projets de développement social et humain et d'atténuation de la pauvreté; et l'adoption de procédures pour dégager des ressources d'allègement de la dette des PPTTE sans amputer les budgets ordinaires d'APD.

41. Outre qu'elle aide à financer des programmes et projets dans les pays en développement, la communauté internationale devrait lever les barrières non tarifaires, telles que les contingents et les mesures anti-dumping, et accroître les courants d'aide, les investissements directs et l'assistance technique afin de renforcer les capacités nationales, particulièrement les ressources humaines.

42. M. ESCANERO (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, déclare que l'adoption de la résolution 53/172 sur la crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement a été un moment marquant de la précédente session de l'Assemblée générale. Sur la base de cette résolution et afin de fournir une contribution au rapport actuellement préparé par le Secrétaire général, le Gouvernement mexicain, avec l'appui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a organisé la Réunion régionale de haut niveau consacrée à la mise en place d'un système financier stable et prévisible et à son impact sur le développement social, qui s'est tenue à Mexico du 5 au 7 septembre (A/54/384). Il a réaffirmé l'engagement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de continuer à participer activement aux efforts visant à créer une nouvelle architecture financière établissant des liens étroits entre le développement économique et social. Dans ce contexte, les Nations Unies pourraient jouer un rôle clé. Le Groupe de Rio appuiera activement la recherche d'un consensus afin d'améliorer les capacités d'alerte rapide, de prévention et de réaction en matière de crises financières.

43. M. KOLBY (Norvège) dit que, malgré l'évolution positive des courants financiers nets vers les pays en développement et les chiffres de croissance projetés pour l'an 2000 (5 % en Afrique et 4 % en Amérique latine), un taux de croissance plus élevé et une redistribution des avoirs et des revenus sera nécessaire afin d'atteindre les objectifs du développement international. Le développement des pays en développement a été entravé par un fardeau de la dette équivalant à une large proportion de leurs recettes d'exportation (plus de 50 % en Amérique latine et près de 30 % en Afrique) et par le protectionnisme; des normes de qualité rigides qu'il est difficile de respecter; et la chute des prix des produits de base. Le manque de responsabilité des pays en développement pour ce qui est de leurs programmes de développement; la faiblesse des cadres juridiques et institutionnels pour le développement du secteur privé et des investissements; et la corruption sont des obstacles intérieurs. Face à cette situation, la réalisation des objectifs de développement international nécessiterait des efforts extraordinaires et sérieux aussi bien de la part des pays en développement que des pays industrialisés.

44. Du côté positif, M. Kolby note le changement d'attitude de la part des donateurs et le plus grand recours aux partenariats et aux modalités de coopération fondée sur la dimension macro-économique du développement; les efforts déployés par les pays en développement pour assumer la responsabilité de leur développement; une plus grande volonté de lutter contre la corruption; et

le dégagement de ressources au titre de l'Initiative en faveur des PPTE. Afin d'atteindre l'objectif de développement international visant à réduire la pauvreté absolue de 50 % d'ici à l'an 2015, M. Kolby préconise une plus grande cohérence des politiques dans tous les domaines, plutôt que simplement dans le secteur limité de l'aide au développement. Il faut également améliorer l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux, particulièrement aux marchés des pays industrialisés, et les pays développés doivent cesser de subventionner les exportations, ce qui entrave sérieusement la compétitivité des producteurs des pays en développement.

45. M. FEDORCHENKO (Fédération de Russie) dit que la crise financière de 1997-1998 a aggravé les difficultés en matière de financement du développement dans les pays en développement et les pays à économie en transition, notamment en Russie. En outre, les effets persistants de la crise limitent la possibilité de ces pays de mobiliser leurs propres ressources aux fins du développement. Le ralentissement de la croissance économique et ses problèmes sociaux connexes sont la preuve que l'appui financier international demeure important et qu'il demeure urgent d'attirer des ressources pour le développement.

46. La délégation russe note la coopération croissante entre les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et les donateurs bilatéraux, comme le prouve l'appui généralisé accordé au Forum international de haut niveau sur le financement du développement. Parmi les priorités dans le domaine de la coopération internationale, la délégation russe aimerait que les Nations Unies participent activement au renforcement des capacités des pays en développement et des économies en transition afin de mobiliser les ressources intérieures aux fins du développement, grâce à des conseils de haute qualité et à des services d'appui dans les domaines des politiques, des structures budgétaires, des mesures à prendre pour attirer les investissements étrangers et du développement du secteur privé.

47. Dans son rapport, le Secrétaire général note que certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'échange d'informations, la transparence, la révision des règles et normes et des règlements régissant le secteur bancaire. Cependant, la réforme du système financier international se poursuit et les Nations Unies pourraient jouer un rôle très utile dans les discussions, dans les domaines spécifiques du suivi, des prévisions, de l'alerte rapide et des mesures à prendre en cas d'une nouvelle crise financière.

48. M. SADJADI (République islamique d'Iran) déclare que l'exode des ressources des pays en développement (près de 60 milliards en 1998), les taux d'intérêt élevés et les troubles récents survenus en Asie du Sud-Est ont démontré l'effet de contagion et les risques mondiaux des crises financières. Les crises mondiales devraient être traitées au niveau international; les interventions nationales traditionnelles ne sont plus adéquates pour y faire face.

49. Il note que les régions de l'Asie de l'Est et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes attirent le plus de capitaux étrangers et qu'au cours des années 90, plus de 90 % des entrées nettes de capitaux dans le monde en développement sont allées à 20 pays seulement. La transition d'entrées de capitaux provenant du secteur public vers des capitaux du secteur privé dans les pays en développement et le rôle accru des investisseurs institutionnels,

tels que les compagnies d'assurance, les fonds de pension et les caisses de compensation a posé de nouveaux défis qui perdureront encore longtemps.

50. Ces défis doivent être relevés grâce à l'inclusion des pays en développement à la prise de décision dans le cadre de la nouvelle architecture financière internationale, à la coordination des politiques macro-économiques et à des flux d'informations améliorés. La délégation iranienne se félicite de la récente décision d'entreprendre des consultations au niveau institutionnel entre les pays développés et les pays en développement et préconise une plus grande coordination entre les systèmes financiers, monétaires et commerciaux; une distribution plus équitable des courants de capitaux; l'intégration de tous les pays en développement à l'économie internationale; le renforcement des mécanismes de réglementation et de surveillance des marchés financiers et des capitaux, et particulièrement du système bancaire; et la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine de la supervision bancaire.

La séance est levée à 12 h 15.